

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

### Séance du 2 février 2023

-----

Date de convocation : 27 janvier 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16 Procurations : 2 Votants : 18

L'an deux mille vingt-trois, le 2 février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Edith GRAVELEAU.

EXCUSÉS : Bérénice DABAN, Frédéric TABONE

PROCURATIONS : Bérénice DABAN à Christian CLAVARET, Frédéric TABONE à Olivier CHARRET

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

#### DÉLIBÉRATION N° 2023-04 : Chantier Jeune

Après avis favorable de la commission Enfance-Jeunesse réunie le 18 janvier 2023, la municipalité d'Asson a décidé d'organiser, avec le soutien du service Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de Nay, un chantier jeune destiné aux 14-17 ans.

L'objectif est de donner l'occasion à des jeunes de participer activement, positivement et collectivement à la vie de leur commune et d'améliorer le cadre de vie des habitants. Ce dispositif est aussi un moment fort d'intégration sociale et d'apprentissage à la citoyenneté (apprentissage des règles sociales élémentaires par le respect des horaires, la volonté d'accomplir un travail correctement, la découverte du travail d'équipe...).

- 1 groupe de 5 jeunes maximum âgés de 14 à 17 ans (aucune dérogation ne sera accordée pour des jeunes n'ayant pas l'âge requis de 14 ans au 1<sup>er</sup> jour de démarrage du chantier). Au-delà de 5 candidatures, un second groupe pourra être constitué et les jeunes seront répartis dans les 2 sessions (la première aux vacances de Printemps et l'autre aux vacances de Toussaint)
- Dates et horaires : du mardi 11 au vendredi 14 avril 2023, de 8h à 12h (de 8h à 14h le vendredi) + réunion préparatoire

En cas de deuxième session, celle-ci se déroulera pendant les vacances de Toussaint (entre le 23 octobre et le 4 novembre 2023)

- Projet : entretien du patrimoine communal
- Encadrement : l'atelier encadré par 1 élu et 1 agent municipal et/ou 1 bénévole. Le rôle des encadrants consiste à accompagner chaque groupe de jeunes dans la préparation et dans la réalisation du chantier, à impulser une dynamique de groupes en veillant au bon déroulement de l'opération.
- Montant de la bourse : chaque jeune percevra une bourse de 90 €. Le montant réel versé pourra être modulé en fonction de l'assiduité du jeune.
- Dispositif faisant l'objet d'une déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (pôle Jeunesse, Sport et vie Associative) et couvert pour l'assurance de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

**DÉCIDE** de créer un chantier jeune d'une semaine pour 5 adolescents, du 11 au 14 avril 2023. Au-delà de 5 adolescents, une seconde semaine sera organisée pendant les vacances de Toussaint (entre le 23 octobre et le 4 novembre 2023) selon les mêmes conditions.

**PRECISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera au maximum de 20 heures

**DÉCIDE** de verser la somme de 90 € par adolescent, modulable en fonction de l'assiduité du jeune.

**VOTE**

<b>POUR</b>	<b>19</b>
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

